

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 34 (1962)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement : assemblée de la Section romande, le 23 juin à Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée de la Section romande de l'USAL

le 23 juin à Fribourg

9

L'assemblée de la Section romande a eu cette année un succès tout particulier. Le temps était exceptionnellement beau et c'est dans une salle où plus un siège n'était libre, à l'Hôtel Gambrinus, que M. Maret, président, ouvrit la séance. On notait dans l'assistance M. H. Gerteis, secrétaire de l'USAL, M. Pierre Dreyer, chef de service au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, représentant l'Etat de Fribourg, M. René Mauroux, conseiller communal, représentant la ville de Fribourg, M. Ch. Richard, chef de l'Office vaudois du logement, représentant l'Etat de Vaud, M. Schumacher, intendant des bâtiments de Neuchâtel, M. Fernand Martin, directeur des travaux de la ville de Neuchâtel. Voici le rapport que présenta M. Maret.

Mesdames et Messieurs,

Année après année, à l'occasion de l'établissement du rapport annuel, nous devons constater que la situation du logement dans notre pays n'est pas satisfaisante.

Dix-sept années après la fin des hostilités, nous ne sommes point parvenus à résorber la crise du logement. On peut même ajouter que la situation s'aggrave dans plusieurs régions du pays. Constatons notamment l'échec de l'aide fédérale. A Genève et à Neuchâtel, les autorités cantonales et communales ont renoncé à faire appel à cette collaboration. Dans le canton de Vaud, on a envisagé, sans qu'il y ait de progrès depuis dix-huit mois, la construction de 162 logements, au lieu des 800 prévus.

La situation est peut-être un peu meilleure à Fribourg et au Valais où les familles sont plus nombreuses, sans que les salaires soient plus élevés. La limite de revenu imposée par les responsables de l'aide fédérale est inadmissible pour la majorité des cantons romands.

Les groupements immobiliers de Suisse alémanique qui, en 1950, ont sabordé la participation de la Confédération dans le domaine de la construction des logements, peuvent toujours être fiers de leur politique à courte vue. Ces groupements espéraient que la Confédération, n'intervenant plus financièrement dans la politique du logement, la conséquence de tout cela serait la fin du contrôle des prix. D'autre part, les constructeurs ne bénéficiant plus d'une participation financière pour les logements à prix modestes, les propriétaires des immeubles bâtis pouvaient escompter une plus-value de leurs bâtiments. Or, le résultat de l'aggravation de la pénurie de logement, c'est le maintien du contrôle des prix, en attendant, si la situation s'aggrave encore, son renforcement.

Il est inadmissible de maintenir, si longtemps après la fin des hostilités, une telle mesure de crise. Nous sommes les premiers à souhaiter la fin du contrôle des prix, mais pour cela, nous devons nous trouver en présence d'une situation du marché normale; or, comme nous venons de le relever, nous marchons à reculons.

Il faut malheureusement constater que les organes responsables de la Confédération acceptent facilement l'échec de leur politique en matière de logement. Ce sont les cantons et les communes, en Suisse romande, qui supportent l'effort principal, alors qu'il s'agit d'un problème qui demande la collaboration de tous les organes politiques.

Il y a lieu, d'autre part, de tenir compte des points suivants: Rien, dans notre arsenal législatif, ne permet de lutter efficacement contre la spéculation. En diverses régions, le prix des terrains a augmenté dans des proportions considérables, permettant à certains de réaliser des gains extravagants dont les contribuables et les locataires sont appelés à faire les frais. En l'espace de quelques années, le prix de certains terrains est vingt fois plus élevé, si ce n'est pas davantage.

La période de plein emploi que nous traversons s'est traduite par l'engagement de plus d'un demi-million de travailleurs étrangers. Il est heureux pour nous de pouvoir compter sur l'appui de cette main-d'œuvre. Mais beaucoup d'ouvriers, et nous les comprenons, ne veulent plus venir chez nous sans être accompagnés de leurs familles. De là une nouvelle demande de logements. Un certain nombre d'employeurs bloquent, dans les gérances, les appartements à prix modestes disponibles, dans le but de les mettre à disposition des travailleurs étrangers. Mais en période de pénurie, c'est autant d'appartements qui échappent aux personnes de conditions modestes de chez nous. Quelques employeurs construisent des logements pour les ouvriers étrangers, mais il s'agit là d'une minorité.

Comme seuls les immeubles anciens sont soumis au contrôle des prix et que la population tend à se concentrer dans les centres urbains, le problème de la démolition s'est aggravé. Les autorisations de démolir ne devraient être accordées que dans la mesure où les locataires de ces bâtiments sont assurés de trouver à temps des logements à des conditions convenables. Toute notre législation dans ce domaine est à revoir. En effet, les pouvoirs publics, souvent bien disposés, sont limités dans leur action par une législation qui ne tient pas suffisamment compte de l'évolution de la situation. Dans d'autres cas, des problèmes d'urbanisme empêchent les pouvoirs publics, cantonaux ou communaux d'intervenir aussi rapidement qu'ils le voudraient.

C'est dire que plus que jamais l'activité des institutions qui recherchent la solution du problème reste indispensable. Mais les possibilités financières des coopératives d'habitation notamment sont parfois limitées.

La Section romande, avec l'aide du Comité central, a organisé, samedi 14 octobre 1961, un cours d'orientation destiné aux directeurs et aux responsables des sociétés coopératives. Nos collègues MM. F. Picot, M. Weiss, R. Gerber et R. Panchaud prêtaient leur collaboration. Ce cours a été une réussite, aussi bien en ce qui concerne le nombre de participants que par l'intérêt que ces derniers

ont porté aux exposés des orateurs. L'expérience est à renouveler.

L'*Habitation* a continué à paraître régulièrement. Sa présentation est excellente, peut-être peut-on lui reprocher d'être un peu trop technique. C'est une source de renseignements précieux pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes du logement et c'est là sa raison d'être essentielle. Mais certains des articles parus dans la revue n'intéressent pas suffisamment les locataires qui ne sont pas encore des convaincus.

Le comité se propose d'enrichir la revue par une collaboration destinée à intéresser les locataires et les ménagères, mais il s'agit là d'une question de disponibilités financières.

C'est pourquoi nous avons pris la décision de relever le prix de l'abonnement qui est simplement dérisoire, ceci pour les membres des sociétés. Le prix de 2 fr. a été fixé à l'origine, c'est-à-dire il y a plusieurs dizaines d'années. Il ne tient compte ni de l'augmentation du prix de toutes choses, ni de l'enrichissement de la revue. Le prix de l'abonnement a été porté à 3 fr., ce qui est encore bien modeste. L'augmentation des recettes sera utilisée pour un effort nouveau en faveur de la présentation et de la rédaction de l'*Habitation*.

Le Comité de la section n'arrive plus à faire face à l'augmentation des frais généraux pourtant limités strictement au minimum. C'est pourquoi le comité vous propose de porter le montant des cotisations payées par les sociétés de 30 à 50 ct., par logement. Le prix de 30 ct. comprend 25 ct. pour contribution à verser au Comité central et 5 ct. seulement en faveur de la Caisse de la section. Il est vrai que cette dernière bénéficie de la totalité des contributions versées par les membres collectifs et individuels. Si vous acceptez notre proposition, la Caisse de la section

recevra des Sociétés coopératives une contribution de 25 ct. par logement.

Ce n'est que dans la mesure où le comité dispose de ressources nécessaires qu'il pourra envisager la possibilité d'étendre son action, cela à une époque où les problèmes concernant le logement apparaissent comme toujours plus difficiles à résoudre.

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir admettre le présent rapport.

Le président:
A. Maret

Ce rapport, ainsi que ceux du trésorier et des vérificateurs des comptes, donna lieu à une discussion nourrie, principalement en raison de la situation financière de la section qui voit se succéder les exercices déficitaires. La revue *Habitation* est une lourde charge pour la Section romande alors que *Das Wohnen* permet des profits à l'association centrale. Bien qu'il y ait à cela deux raisons valables (le coût de l'abonnement à *Das Wohnen* est plus élevé et le tirage beaucoup plus fort), il importe d'améliorer cette situation. L'augmentation des participations des Sociétés coopératives d'habitation de Genève et Lausanne n'a pas suffi, en effet, à compenser l'augmentation des dépenses de clichés qui sont, comme le fait remarquer le rédacteur, à la charge de l'USAL. Le comité est donc invité à revoir avec les Imprimeries Populaires les conditions de publication de la revue.

Par ailleurs, l'assemblée décide une augmentation des cotisations par logement pour faire face aux charges accrues. Nos cotisations seront dans la norme de celles des autres sections. Voici d'ailleurs les comptes de la section:

Comptes de Pertes et Profits 1961

Charges

Frais d'administration	2 267.65
Contribution: Caisse centrale de l'USAL	1043.75
H.S.M.	10.—
	1 053.75
Frais d'administration et de rédaction de l' <i>Habitation</i>	5 906.85
Publication <i>La Famille et le Logement</i>	1 000.—
	<u>10 228.25</u>

Produits

Cotisations	2 212.70
Abonnement à l' <i>Habitation</i>	3 588.—
Contribution SCH Genève	1 100.—
Contribution Batcoop	30.—
Participation	
dés Imprimeries Populaires	
à la rédaction	960.—
Intérêts actifs	241.45
Perte <i>Habitation</i>	228.85
Perte section	1 867.25
	<u>10 228.25</u>

Bilan au 31 décembre 1961

Actif

Chèques postaux	2 172.30
Caisse	65.05
Dépôt Imprimeries Populaires	6 462.85
Parts Société Coopérative de cautionnement hypothécaire.	2 000.—
Débiteurs	243.—
Impôt anticipé à récupérer	58.10
	<u>11 001.30</u>

Passif

Capital:		
1.1.61	12 064.60	
Perte	2 096.10	9 968.50
Créanciers		1 032.80
		<u>11 001.30</u>

Lausanne, mai 1962.

Dans un bref rapport, le rédacteur de la revue répond une nouvelle fois aux reproches qui lui sont faits de ne pas traiter suffisamment les problèmes intéressant l'USAL et ses adhérents. Il ne peut écrire lui-même ces articles, mais il peut les rétribuer. Ceux qui pourraient les rédiger sont tous dans la salle. Ils sont invités, d'une manière pressante, à adresser à la rédaction les articles ou traductions qui leur paraîtraient intéresser les lecteurs.

La parole est alors donnée à **Gérald Ayer**, président de **BATICOOP SA**, à Fribourg, qui, après avoir exposé les intéressants principes sur lesquels est fondée la société dont il est l'initiateur et l'animateur, élève le débat de façon remarquable et présente quelques propositions concrètes sur lesquelles nous espérons revenir prochainement. Au déjeuner qui suivit, les participants eurent la surprise de voir se joindre à eux l'importante cohorte d'un groupe de Belges des villes flamandes de Gand et de Bruges, responsables des problèmes du logement dans leur province et participant actuellement à un voyage d'étude et d'information en Suisse romande. **M. Maret** leur souhaita la bienvenue et **M. Zwænepæl**, vice-président de l'Institut national du logement, répondit et remercia en leur nom. Puis des cars emmenèrent les participants et leurs invités à une fort enrichissante visite des récentes réalisations fribourgeoises. Ce fut tout d'abord le groupe des deux immeubles préfabriqués par **IGECO** à Villars-sur-Glâne (architectes **Veuve, Décoppet et Aubry**, à Lausanne), dont la revue a déjà longuement parlé à deux reprises (juillet 1960 et février 1961) et dont l'éloge n'est plus à faire, encore que l'accueil du public demeure réservé. Les observations se cristallisent sur quelques défauts un peu voyants peut-être sans que personne n'ait l'air de remarquer l'énorme contribution de ces immeubles à l'évolution de la construction.

Les maisons familiales de **Marly-le-Grand**, préfabriquées par **IGECO**, également sur la base d'un prototype visible à **Etoy** (architecte **Jacques Empeyta**), ne manquent pas d'intérêt non plus. De nombreuses questions se posent à leur examen, mais il en est ainsi de chaque tentative nouvelle. Il est trop tôt aujourd'hui pour en juger et il est probable que le jour où l'ensemble sera achevé, y compris et surtout l'aménagement du vaste espace de verdure que les maisons entoureront, l'ensemble sera considéré comme une réussite.

On ne peut guère s'étendre sur les immeubles de «**Sodalitas**» (architecte **Maurice Colliard**) qui furent visités ensuite. Ces blocs de quatorze niveaux sont peut-être très économiques (on voudrait en avoir la conviction), mais n'ont pas beaucoup de charme!

L'autre immeuble élevé, de «**La Solidarité**» (dix niveaux), au quartier du Jura, à Fribourg également, est dû aux Architectes associés à Fribourg. Il déroute parce qu'il est inachevé et que l'exécution des murs de façade est visiblement un compromis entre une solution de murrideau qu'il fallut abandonner pour des raisons d'économie et une solution traditionnelle. Mais l'ingéniosité du plan est grande. Plusieurs trouvailles ont retenu l'attention et l'ensemble méritera d'être publié.

Il en va de même de la petite cité de **BATICOOP** à **Courtepin**, de **M. Jean Pythoud**, architecte à Fribourg. Il s'agit ici d'un ensemble de douze maisons strictement identiques et orientées dans la même direction. Mais l'implan-

tation sur un terrain qui—à dire vrai—s'y prêtait est si adroite que chacune a sa propre personnalité au point qu'elle a l'air différente des autres; des taches de couleur dans un ensemble blanc y contribuent. Certes, tout n'est pas de nature à remplir le visiteur d'extase et l'aspect des façades latérales, où se voient les deux pans de toit inclinés vers l'intérieur, paraît agressif à beaucoup. Mais la réalisation est rigoureusement fonctionnelle. L'intérieur offre mille sujets d'étonnement, car la conception est audacieuse jusque dans les moindres détails. Bref, une réalisation courageuse sur laquelle nous reviendrons. Enfin, une aimable réception fut offerte par **M. Gérald Ayer** et par **BATICOOP** aux participants, sous le portique d'une de ces gentilles habitations et c'est là qu'ils eurent encore l'occasion d'entendre quelques mots agréables prononcés par **M. van Mæle**, bourgmestre de **Saint-Michel (Bruges)** et président de la société interbrugeoise pour la construction de maisons à bon marché, qui tint à dire le plaisir que procurèrent à ses amis belges la belle tenue des immeubles visités, l'audace de quelques réalisations dans l'emploi notamment des procédés non traditionnels et la cordialité de la rencontre.

Remercions à notre tour nos hôtes d'un jour, car ils contribuèrent pour une large part à la réussite de la journée de Fribourg.

Procès-verbal

de la séance de comité du 24 avril 1962, à 17 h. 30, au Buffet CFF, Lausanne.

Présidence: **M. Arthur Maret**, président.

Présents: **MM. Chapallaz, Dormond, Gerber, Guex, Mercier, Picot, Vouga, Weiss, Hermenjat**, secrétaire.
Excusés: **MM. Hoechel, A. Jaquet**.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 1961.
2. Assemblée suisse des délégués de l'USAL à Genève.
3. Organisation de l'assemblée générale annuelle romande.
4. Organisation d'une «Journée du logement» à Lausanne.
5. Rapport du rédacteur.
6. Divers.

M. Maret ouvre la séance à 17 h. 30, salue les membres présents et excuse l'absence de **MM. Hoechel et A. Jaquet**.

1. **Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 1961** est adopté sans remarque.

2. Assemblée suisse des délégués de l'USAL

Lorsque l'ordre du jour a été rédigé, le projet du Comité central de tenir l'assemblée annuelle des délégués à Genève paraissait encore valable. Des raisons locales n'ont pas permis d'y donner suite. L'assemblée suisse aura donc lieu à **Winterthur** les 2 et 3 juin prochain.

M. Picot confirme ces indications.

Les autorités genevoises et la Société des intérêts de la ville ont fait état de la difficulté de trouver des logements suffisants pour les délégués de l'assemblée.

Le projet sera repris si possible en 1963, ce qui permettrait de visiter les chantiers qui seront alors terminés.

M. Maret précise que l'ordre du jour de l'assemblée suisse, dans sa traduction française, est à l'impression. Il fera l'objet d'un tirage à part comme inséré dans le prochain numéro de la revue *Habitation*.

Le Comité de l'USAL ne sera pas renouvelé cette année en dehors des élections complémentaires éventuelles.

Le secrétariat écrira à tous les membres de notre Comité romand pour les inviter à participer aussi nombreux que possible à l'assemblée de Winterthour.

3. Organisation de l'assemblée générale romande

Compte tenu de la date de l'assemblée suisse au début de juin et de la «Journée du logement» prévue en mai, l'assemblée romande doit être reportée dans la deuxième quinzaine de juin. Notre projet de tenir une assemblée à Fribourg pourrait se réaliser cette année si nous pouvons obtenir le concours de *M. G. Ayer*, président de BATICOOOP et responsable des immeubles construits par cette société à Courtepin et à Villars-les-Moines.

MM. Aeby, architecte cantonal, et *Dreyer*, chef de service à la Chancellerie d'Etat, que nous avons pressentis l'an dernier, seront informés très rapidement de nos intentions.

La date la plus favorable serait celle du samedi 23 juin. Elle est adoptée, sauf imprévu.

Opérations statutaires

Les comptes qui seront présentés accusent un nouveau déficit. A titre de première mesure, il a été décidé de porter le montant de l'abonnement annuel de l'*Habitation*, servi aux sociétaires, de 2 fr. à 3 fr.

Les cotisations versées par les membres sont actuellement de 25 ct. par appartement pour le Comité central et de 5 ct. pour la section.

M. Weiss propose de porter le total de ces deux chiffres à 40 ct.

Le comité approuve à l'unanimité cette proposition. Les membres de notre association en seront donc informés. Le Comité de la section ne donne pas lieu à des réélections, celles-ci étant intervenues l'an dernier à Genève.

Programme de l'assemblée

Si *M. Ayer* prête son concours, nous pourrions lui demander de présenter l'exposé du matin et de nous conduire pendant les visites de l'après-midi.

Le train partant de Lausanne à 9 h. 48 arrive à Fribourg à 10 h. 38. L'ouverture de l'assemblée peut donc être fixée à 10 h. 45 dans un hôtel de la place de la Gare.

Toutes les dispositions seront étudiées avec *M. Ayer*. Comme d'habitude, des invitations seront adressées aux autorités, à la presse et à l'Agence télégraphique.

4. Organisation d'une «Journée du logement» à Lausanne

M. Maret déclare qu'il a pris l'initiative d'inviter plusieurs organisations à préparer en commun une «Journée» consacrée à la question du logement et à la spéculation sur les terrains. La situation est particulièrement critique

sur les bords du lac Léman, surtout à Genève et à Lausanne.

Des rencontres de responsables se sont déjà tenues à l'avenue Georgette, au siège du Cartel romand HSM.

Les exposés prévus sont les suivants:

M. Maret: «La spéculation sur les terrains».

M. Vouga: «L'urbanisme dans le cadre de l'aménagement du territoire».

M. Richard: «Les mesures prises par les autorités».

M. Weiss (?)

M. Giorgis: «Conclusions».

M. Weiss déclare renoncer à prêter son concours à cette manifestation. A son avis, le problème de la construction de logements repose entre les mains de certaines autorités responsables. Des crédits sont disponibles et certaines municipalités pourraient les utiliser.

M. Maret pense utile d'attirer l'attention de tous les milieux, y compris celle des députés et des conseillers municipaux, sur le problème moral que pose la spéculation sur les terrains à bâtir.

M. Dormond reconnaît la nécessité de faire quelque chose.

M. Mercier: «Notre tâche est aussi d'informer». Même s'il n'en résulte pas un bâtiment, nous devons agir sur l'opinion publique. En conclusion, le Comité de l'USAL est d'accord pour une participation de 100 fr., aux frais de cette «Journée du logement».

Remarques générales

M. Maret rappelle l'importance croissante donnée aux travaux de génie civil qui ne va pas sans entraîner l'augmentation des prix pratiqués par les entrepreneurs. Si l'on veut favoriser la construction de logements, il faudrait certainement freiner l'extension des travaux de génie civil, de manière à libérer de la main-d'œuvre.

M. Weiss constate que la préparation de l'Exposition nationale ne va pas sans créer des problèmes nouveaux sur le plan vaudois. La spéculation est un problème. Il faudrait parler aussi de la vente à tempérament des voitures qui entraîne l'encombrement des routes et oblige les autorités à entreprendre des travaux qui sans cela pourraient être différés.

5. Rapport du rédacteur

M. Vouga constate que la situation de la rédaction ne présente guère de changement. Les rapports avec l'imprimerie sont bons, les frais de clichés sont assez variables d'un numéro à l'autre. Le problème est en général de meubler, en matière rédactionnelle, les numéros qui ne comportent pas de clichés hélios. Nous avons droit à quatre pages hélios tous les deux numéros. Selon un principe admis, le nombre de pages en texte typographique doit correspondre au 50% du volume de la publication. Si les pages publicitaires augmentent en nombre, il faut aussitôt augmenter l'étendue des textes.

Compte tenu de cet élément, le rédacteur a toujours espéré que l'imprimerie consentirait une participation aux frais de rédaction. Il faudra une fois ou l'autre aborder l'imprimerie et lui poser clairement la question sur la base d'un calcul précis.

Dans un prochain numéro, le problème de la vie sociale dans les grands ensembles sera repris sur la base d'un reportage fait à Lausanne par *M. Claude Mossé* et diffusé

à la fin d'une soirée. Le numéro suivant fera état de constructions préfabriquées à Londres et de la construction de 3200 logements répartis dans 8 villes différentes des Pays-Bas.

Par la suite, il sera question de réalisations qui intéressent nos régions.

M. Weiss rappelle la suggestion qu'il a déjà faite d'ouvrir dans la revue «un coin du lecteur» avec rétribution prévue pour les auteurs occasionnels.

M. Gerber souhaite que la «vie» de l'USAL et de notre section fasse l'objet d'informations plus nombreuses.

Il offre de préparer une traduction d'un texte de *M. Rouf*, de Bâle, connu comme animateur habituel des cours de Muttenz.

M. Maret propose qu'on adresse un appel aux lecteurs pour avoir des articles destinés à une rubrique spéciale. Il remercie encore une fois *M. Vouga* de son travail remarquable comme rédacteur de la revue *HABITATION*. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Le secrétaire:
F. Hermenjat

Procès-verbal

de la séance de comité du 13 juin 1962, à 17 h. 30, au Buffet CFF, à Lausanne.

Présidence: *M. Arthur Maret*, président.

Présents: MM. Dormond, Jaquet, Martin, Mercier, Schumacher, Weiss, Hermenjat, secrétaire.

Excusés: MM. Gerber, Guex, Picot, Vouga.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 24 avril 1962.
2. Préparation de l'assemblée générale.
Adoption des rapports et des comptes.
3. Rapport du rédacteur.
4. Divers.

M. Maret, président, ouvre la séance à 17 h. 30, salue les membres présents et fait état de quelques excuses qui lui sont parvenues.

Dans sa lettre où il s'excuse, *M. Picot* demande que les statuts de l'USAL soient adressés à la société «Les Ailes» de Cointrin, ce qui sera fait.

1. Le procès-verbal

de la séance du 24 avril est adopté sans remarque.

La «Journée du logement» dont il est question dans ce procès-verbal a été renvoyée à l'automne prochain, en principe au 13 octobre.

2. Préparation de l'assemblée générale à Fribourg

Le programme de l'assemblée romande à Fribourg a été mis au point par *M. Ayer*, secrétaire de BATICOOP à Fribourg et par le secrétaire de la section.

L'assemblée sera ouverte à 10 h. 45 pour tenir compte de l'arrivée du train de Lausanne.

L'assemblée et le repas auront lieu à l'Hôtel Gambrinus.

Une visite de diverses réalisations fribourgeoises se fera de 14 à 17 heures. Outre deux cars, il faut prévoir une suite d'autos particulières.

Adoption des rapports et des comptes

Les comptes font apparaître un déficit exceptionnel de 2096 fr. 10. Dans ce chiffre doit être compris le subside spécial et unique de 1000 fr. qui a été consenti par le comité en faveur de l'édition spéciale de la revue *Habitation: La Famille et le Logement*.

Les membres du comité ont reçu un détail des comptes de la revue *Habitation*.

Celui-ci a dû être rectifié par la suite, une erreur s'étant produite dans la ventilation des cotisations et des prestations pour les abonnements de la revue.

Le compte de la revue *Habitation* se présente désormais comme suit:

	Recettes		Dépenses
Contribution des SCH . . .	4718.—	Rédaction . . .	3600.—
Contributions des Imp. Populaires	960.—	Clichés	2164.15
		Cachets et plans	118.—
Perte annuelle . .	228.85	Frais de séances	24.70
	5906.85		5906.85

Le déficit accusé par les comptes de la section n'en reste pas moins de 2096 fr. 10.

Cette situation pose immédiatement la question de savoir si les cotisations doivent être modifiées.

M. Maret relève que notre section comporte un nombre exceptionnellement important de membres individuels. Sur les 78 membres de l'ensemble de l'USAL suisse, la Section romande en compte 39.

M. Schumacher: On pourrait leur demander de consentir une prestation supérieure puisque pour une cotisation de 5 fr. ils reçoivent gratuitement tous les numéros de la revue.

M. Weiss constate que la situation financière de la section est un désastre. L'année dernière, nous avons déjà un déficit de plus de 1000 fr. malgré les améliorations consenties et grâce aux nouvelles prestations des Sociétés coopératives de Genève et de Lausanne.

Il regrette d'être seul à représenter à cette séance le Comité central pour discuter de cette importante question. Nous perdons actuellement 1000 fr. par année sur les frais d'administration de la section.

Selon les informations qu'il a obtenues, les coopératives de la section de Zurich versent à leur secrétariat 50 ct. par appartement, ce qui représente une prestation annuelle de 14 000 fr. A Berne, la prestation est de 1 fr. par appartement, plus 50 ct. qui sont versés à un fonds d'aide aux coopératives. A Schaffhouse, la cotisation est de 50 ct. A Bâle, elle atteint 1 fr. 20. Notre cotisation de 30 ct. est donc désuète et ne peut plus servir de règle à l'avenir. Même une cotisation de 40 ct. ne permettrait pas à la section de tourner.

M. Weiss propose donc que la cotisation soit, depuis cette année, de 50 ct. par appartement et par an, soit 25 ct. pour le Comité central et 25 ct. pour la section. Le béné-

fice de l'opération serait d'environ 840 fr. pour la Caisse de la section.

L'augmentation déjà admise pour les abonnements de la revue *Habitation*, qui ont été portés de 2 fr. à 3 fr., est insuffisante pour résoudre le problème de la situation générale. D'autre part, M. Weiss propose que la situation financière soit exposée au Comité central et qu'on demande à celui-ci de nous accorder un subside annuel de 1000 fr. en faveur de la rédaction du journal. Le Comité central ne manque pas, en effet, d'argent et capitalise actuellement.

Lorsque cette demande aura été faite au Comité central, les membres romands de ce comité la défendront en séance.

Il faut, en effet, non seulement équilibrer la situation, mais préparer l'avenir de la revue *Habitation*.

En outre, il sera nécessaire, lors de la récupération des cotisations, de demander aux coopératives d'indiquer honnêtement et exactement le nombre de logements qu'elles construisent ou gèrent.

En effet, les statistiques actuelles ne sont pas conformes à la réalité puisque le chiffre reste stationnaire malgré de nombreuses réalisations nouvelles.

M. Schumacher soutient la proposition de M. Weiss. Un appel devrait être adressé également aux corporations de droit public.

Concernant l'Etat de Neuchâtel, il propose d'office de porter la contribution de 20 à 100 fr.

Il fait, toutefois, des réserves concernant la gestion de la revue *Habitation* et voudrait savoir comment se présentent les comptes de la publicité qui est faite par notre revue et dont les annonces sont particulièrement chères.

M. Weiss maintient sa proposition de porter la cotisation à 50 ct.

Il demande que les membres du Comité central reçoivent copie de la lettre qui sera adressée au président central.

M. Dormond pense que le moment est venu où les locataires devraient verser quelque chose pour recevoir la revue *Habitation*. Etant donné la course que l'on constate actuellement pour trouver des logements, il ne doit pas être difficile de demander aux candidats de consentir à une modeste prestation dans leur bail.

M. Weiss rappelle que la Section romande a été créée avant l'USAL suisse et que notre organisme est devenu fédéral à la suite de l'action de MM. Freymond et Gilliard. Une union plus étroite devrait exister entre le Comité central et la Section romande.

M. Martin est d'accord avec la proposition de M. Weiss de porter la cotisation à 50 ct.

M. Maret propose que l'on demande aux membres collectifs et individuels (communes, cantons, corporation de droit public) de consentir une augmentation de leur participation selon leurs possibilités.

Ces corporations de droit public sont au nombre de dix-neuf et ont, elles-mêmes, fixé le montant de leur participation.

Certaines sociétés nouvelles, dont nous n'entendons plus parler, pourraient recevoir un rappel et être invitées à faire acte de candidature, comme, par exemple, celles de Fribourg et de Monthey.

M. Maret écrira à la coopérative de la Cité des Philosophes à Morges, pour lui demander de faire acte de candidature.

3. Rapport du rédacteur

En l'absence de M. Vouga, M. Weiss pense que la discussion devrait être reprise avec l'imprimerie au sujet de la revue *Habitation* pour lui faire comprendre que la situation est grave et que le maintien de notre publication dépend de l'effort qu'elle voudra bien faire.

Les comptes de la rédaction font apparaître une augmentation de 1000 fr. dans les frais de clichés.

M. Weiss s'étonne que les séances de Comité de la section ne soient jamais relatées dans notre journal. Nous constatons, par contre, dans *Das Wohnen* des échos fréquents et réguliers de la vie des sections suisses alémaniques de l'USAL.

M. Maret souhaite que nous demandions aux sociétés de nous envoyer des comptes rendus de leurs assemblées. On pourrait aussi demander à M. Gerber de nous donner des nouvelles de l'action fédérale à Berne.

Comme chacun sait, aucun progrès réel n'a été constaté dans l'utilisation de l'action fédérale.

Il est question de construire 16 logements à Yverdon.

A Neuchâtel et à Genève: aucun.

Dans le canton de Vaud, en quatre ans, il a été envisagé de bâtir 162 logements au lieu des 800 qui représentaient notre contingent, cela malgré une prolongation de l'action de deux ans.

Rendez-vous est fixé à l'assemblée du 23 juin à Fribourg. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Le secrétaire:
F. Hermenjat